

Paris, le 24 novembre 2020

## Consultation de la Commission européenne sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux

### Les propositions de Nexem pour renforcer l'Europe sociale

Le socle européen des droits sociaux constitue la stratégie sociale adoptée par les institutions européennes pour faire en sorte que les transitions vers la neutralité climatique, la numérisation et les changements démographiques, ainsi que la sortie de la crise de la COVID-19, soient justes et équitables sur le plan social. Il s'articule autour de 20 principes clés.

Cette consultation a été lancée avant même la pandémie qui a encore davantage mis en évidence les besoins en matière d'accompagnement social des européens et rend le chemin vers une « reprise inclusive et juste » plus difficile.

Nexem, principale organisation professionnelle française des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif<sup>1</sup> et à ce titre, composante incontournable de l'économie sociale et solidaire française apporte ici sa contribution pour renforcer l'Europe sociale, sous trois angles principaux :

- 1. Renforcer l'effectivité des droits sociaux ;**
- 2. Donner une impulsion politique pour développer les services sociaux ;**
- 3. Investir dans les services sociaux.**

---

<sup>1</sup> Nous dénomons ci-dessous par « services sociaux » les secteurs social et médico-social, notion qui n'existe pas au niveau européen.

## Préambule : la crise sanitaire Covid 19

Il est manifeste qu'alors même que les établissements d'hébergement, notamment pour personnes âgées (mais pas seulement) ont été les foyers principaux de l'infection, les politiques publiques ont mis trop longtemps à le reconnaître et à les doter des moyens de protéger les populations qu'elles accompagnent ainsi que les salariés qui y travaillent.

L'élément le plus visible a été l'intervention de professionnels dont la mission exige un contact rapproché avec les personnes, excluant de fait la possibilité de gestes barrière, sans qu'aucun équipement de protection individuelle (masque, solution hydroalcoolique, surblouse, gants...) ne leur soit, au début de la crise, attribué par les autorités publiques.

Cette situation n'a pas été spécifique à la France et met en évidence la nécessaire reconnaissance du rôle primordial des organisations et des salariés de ce secteur, qu'ils interviennent dans des structures ou au domicile des personnes. Cette nécessaire reconnaissance des services sociaux comme essentiels, qui doit se traduire en actes, s'impose d'autant plus que les populations européennes se trouvent face à des enjeux sociaux considérables, que ce soit pour faire face à la crise sociale qui sera la conséquence de la crise sanitaire ou d'enjeux déjà connus comme le défi démographique ou encore l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de sociétés plus inclusives.

## 1. Renforcer l'effectivité des droits sociaux

Le Socle européen des droits sociaux est une base importante des droits sociaux des européens. Il ne faut pas perdre de vue que de tels droits existent dans d'autres textes ne relevant pas de l'UE, comme la Charte sociale européenne, les conventions des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées, aux droits de l'enfant, ... La mise en œuvre de ces droits implique des évolutions dans la façon d'évaluer les besoins des personnes vulnérables et de proposer des services individualisés répondant à ces besoins, qui leur permettent de vivre pleinement dans la société.

La proclamation des vingt principes de ce socle européen et le tableau de bord qui l'accompagne va évidemment dans le bon sens mais force est aujourd'hui de constater que ces vingt principes communs doivent être plus concrètement mis en œuvre.

Même s'ils pourraient être davantage développés pour mieux suivre les évolutions, les indicateurs du tableau de bord de la Commission montrent cette mise en œuvre, mais celle-ci n'est parfois que partielle et l'on constate que dans tous les pays, même ceux dont les économies sont les plus développées, des progrès peuvent encore être faits dans le sens d'une société plus inclusive.

Comment renforcer l'effectivité ?

Bien entendu, l'effectivité des 20 principes passe par la mise en œuvre d'une large palette de dispositifs et parmi eux, de dispositifs d'allocations permettant un niveau de vie décent. Toutefois, Nexem souhaite porter l'attention sur ce qui fait le quotidien de ses adhérents, à savoir les services sociaux aux personnes vulnérables, qui constituent des outils clés d'une société inclusive.

Le système d'organisation des services doit aujourd'hui être orienté vers la satisfaction des besoins des personnes, dans toute leur diversité. C'est en effet grâce à de tels services qui agissent sur les facteurs de vulnérabilité des personnes qu'elles pourront pleinement participer à la société et bénéficier pleinement de leurs droits humains.

Ces services constituent un investissement pour l'avenir dans la mesure où ils permettent aux personnes une meilleure participation à la fois à la société mais aussi au marché du travail qu'elles enrichissent aussi par leurs différences.

## 2. Donner une impulsion politique pour développer les services sociaux

L'impulsion politique au niveau européen peut intervenir par divers moyens allant de la déclaration, aux textes normatifs comme les directives, mais aussi par un processus méconnu du grand public ; le processus du Semestre européen, permettant un dialogue politique formalisé.

L'impulsion politique a été clairement donnée par la Présidente de la Commission et par le programme de celle-ci avec des messages tels « Une Europe qui ne laisse personne de côté ».

L'enjeu politique est donc compris et communiqué. Il faut toutefois traduire cela en actes.

La Commission a déjà proposé deux directives en application du Socle européen, qui ont été adoptées. C'est notamment le cas de la directive [Équilibre entre vie professionnelle et vie privée](#) qui demande aux Etats membres de mettre en œuvre ses principes, mais sans en tirer de conséquences concrètes au-delà du domaine législatif. En effet, cette directive dont les principes vont dans le sens d'une meilleure articulation de la vie quotidienne, n'évoque qu'indirectement les mesures concrètes qui seraient de nature à faciliter la vie des européens, qui en plus du travail, doivent assumer des tâches d'aide et d'accompagnement de proches, qu'ils soient leurs enfants, des proches en situation de handicap ou encore des parents âgés. Une attention spécifique doit par ailleurs être portée aux aidants familiaux.

Or, il est évident que le développement de **services accessibles, abordables et de qualité** est un élément incontournable de la réalisation de cet objectif, qui permettrait une meilleure qualité de vie pour les actifs visés par la directive mais aussi à toutes les personnes dont la vie quotidienne doit être accompagnée.

**Il importe donc que les institutions européennes donnent une impulsion forte pour le développement de services sociaux dans toute l'Europe. La base de tels services existe déjà, souvent sous la forme d'entreprises sans but lucratif de l'économie sociale et solidaire, qui devraient être davantage soutenues par l'UE comme par les Etats membres. Leur rôle dans la cohésion sociale devrait être encore davantage souligné, comme devrait l'être leur rôle dans la création d'emploi.**

A condition que l'impulsion soit donnée au plus haut niveau, l'outil permettant la mise en œuvre concrète des principes par le développement de services sociaux existe déjà et devrait encore être développé.

Le processus du Semestre européen a, depuis l'adoption du Socle, acquis une nouvelle dimension permettant d'engager un dialogue entre les Etats membres et la Commission dans le domaine social. La référence à partir de 2020 aux objectifs de développement durable des Nations-Unies devrait également renforcer la dimension de poursuite de l'intérêt général du dispositif.

**Nexem appelle à un renforcement du processus dans le domaine social notamment pour bénéficier d'un regard extérieur sur ses politiques sociales, d'être en mesure de les comparer avec celles des partenaires européens et surtout, d'en tirer bénéfice pour une amélioration des services sociaux et de leur financement.**

### 3. Investir dans les services sociaux

Les services sociaux français ont été, comme les autres services de même nature, durement touchés par la pandémie. Ils ont bien entendu été impactés humainement avec des personnes accompagnées et des professionnels victimes du virus et parfois décédant. Ils ont également été touchés financièrement, devant faire face à des dépenses supplémentaires en termes salariaux ; heures supplémentaires, maintien de salaire des employés malades, remplacements. Ils ont également dû faire face à des surcoûts en termes de matériel avec des frais supplémentaires de protection et de désinfection, mais aussi de réorganisation (création d'unités de confinement, adaptation des services pour accompagner à domicile ou à distance via des applications numériques...).

Ces dépenses doivent être prises en compte par les Etats membres et dans les différentes initiatives que prendra la Commission pour soutenir l'activité des acteurs économiques européens. En effet, ce secteur d'activité employant 11 millions de salariés en Europe<sup>2</sup> et ayant créé plus de deux millions d'emplois dans les dix dernières années a de nombreux besoins qui ne sont pas toujours clairement identifiés faute de visibilité suffisante.

Au-delà de la relance économique à la suite de la pandémie et notamment du plan « Next Generation EU », il importe de **cibler les services sociaux dans la définition des programmes opérationnels des fonds européens** issus du cadre financier pluriannuel à venir. A noter que cela est souligné par tous, ces fonds doivent être rendus plus accessibles notamment pour les petites structures, leur complexité dissuadant la plupart d'y avoir recours. Il faut à ce sujet encore rappeler qu'il convient, dans une Europe dans laquelle la population va décroître et vieillir, de **ne plus considérer les dépenses dans les services sociaux comme un coût mais comme un investissement pour l'avenir**.

Comme cela a été indiqué précédemment, les besoins des populations européennes s'accroissent en raison du vieillissement démographique, mais aussi en raison d'une aspiration croissante à d'avantage d'accompagnements plus personnalisés.

**Pour ces accompagnements, un élément est particulièrement préoccupant, celui de la main d'œuvre disponible.** Alors que la demande de services s'accroît naturellement, notamment du fait du vieillissement de la population et des besoins sociaux qui vont naître des suites de la pandémie, les services sociaux souffrent d'une **pénurie de main d'œuvre, particulièrement grave dans le secteur des personnes âgées<sup>3</sup>, mais aussi en nette croissance dans les autres professions sociales.**

**La formation initiale et la qualification des salariés en poste sur de nouveaux métiers liés à l'évolution des besoins des personnes accompagnées sont donc des priorités.** Plus généralement, c'est la question de l'attractivité de ces métiers qui est posée et constitue le grand enjeu des années à venir en France et dans une grande partie des pays Européens. **L'Europe a un grand rôle à jouer sur cette question, notamment avec le fléchage de fonds vers la formation aux carrières sociales, vers l'amélioration des conditions de travail et, plus généralement, pour la promotion et la reconnaissance du rôle que les services sociaux jouent dans la société.**

Bien entendu, les besoins ne s'arrêtent pas aux questions de main d'œuvre, ils touchent également la façon dont les services peuvent être fournis, qui peut être améliorée dans le sens d'une **approche décloisonnée et souple de la réponse apportée aux besoins et attentes de la personne.** Dans ce domaine, un soutien européen à l'innovation sera évidemment bienvenu.

**Il importe donc d'accompagner le développement de services œuvrant au bien-être de la population parce qu'ils constituent un investissement pour l'avenir, pour la prospérité du modèle européen et pour l'emploi.**

<sup>2</sup> Source Eurostat 2019 pour les codes NACE 87 et 88.

<sup>3</sup> Voir le rapport « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge », rédigé par l'ancienne ministre du travail, Myriam El Khomri en octobre 2019.

**Nexem, acteur majeur du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif**

Nexem représente 11 000 établissements et services français et plus de 330 000 salariés dans 6 champs d'intervention : personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, protection juridique des majeurs, insertion et sanitaire.

Nexem relève aujourd'hui le grand défi de la mutation du secteur par sa structuration et la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, 2 piliers stratégiques et opérationnels indissociables. Son mandat de représentation des employeurs associatifs du secteur lui confère un rôle de dialogue avec les institutions et de contribution active aux enjeux sociétaux visant les personnes les plus fragiles.

Au niveau européen, Nexem est membre de la Fédération européenne des employeurs sociaux, de CEEP, d'EASPD et d'Eurochild.